

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIVU ECOLE MATERNELLE GAMARDE

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 18h00, le Comité Syndical du SIVU de l'école maternelle de Gamarde, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérôme CURUTCHET, président.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	5	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme Lartigau et M. Laborde (délégués de Goos), Mme Colas (déléguée de Préchacq), Mme Despériès (déléguée de Gamarde)

Procuration(s) :

M. Cazeneuve à Mme Colas

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. Cazeneuve

Date de la convocation
26 février 2024

Date d'affichage
26 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt ^{A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**}
en Préfecture le Mme Despériès

14 mars 2024

et publication du

14 mars 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

M. Curutchet, Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

M. Curutchet, Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,
des membres présents et représentés,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Gamarde-les-Bains

Le Président J. CURUTCHET

le(s) secrétaire(s) de séance

